

Enquête publique AZUR Biotraitement

De: "Tomasi Nathalie"

06/01/2019 21:28

À: abt-saint-maximin-epvar@administrations83.net

Cher M.Boussard,

Je me présente, Nathalie TOMASI, j'habite au 16 allée des romarins à St Maximin, à 1 km à l'est du site de la distillerie.

Comme je vous ai indiqué ce vendredi 04 janvier après-midi lorsque je suis venue à votre rencontre lors de votre permanence à la mairie de St Maximin, c'est en tant que riverain mais surtout parent d'élève de 2 filles de 7 et 10 ans scolarisées à l'école Sainte Marie Madeleine à St Maximin, située à 1,7 km du site de la distillerie, et non 2km comme indiqué dans le dossier, que je m'oppose à ce projet. Et ce pour plusieurs raisons que je vais vous exposer ci-après.

1/ L'enjeu principal : les nuisances olfactives

Je pense qu'il est inutile de vous rappeler que les nuisances olfactives sont reconnues comme une pollution.

Et pourtant le dossier ne présente que peu de garanties sur la prise à compte de ces nuisances : seulement des pièges à charbon actif. Mais qu'en est-il des traitements préventifs et curatifs de la formation des composés malodorants ? Nous sommes bien loin là des Meilleurs Techniques Disponibles (MTD).

Autre élément qui montre que la société AZUR Biotraitement n'a pas pris en compte cette pollution odorante à sa hauteur : dans le dossier ils ne parlent que des cibles aux abords immédiats du site. Pourtant, il est démontré que les seuils olfactifs de perception de ces composés sont très bas alors que leurs concentrations dans les effluents sont très élevées. Il en résultera une émission et une perception des odeurs sur de vastes périmètres, incluant l'école de mes filles.

Pour moi cela va à l'encontre des droits fondamentaux de l'enfant d'avoir des conditions de vie qui ne sont pas dangereuses pour la santé. Et nous savons qu'une exposition prolongée à des nuisances olfactives peut entraîner stress et impact psychologique.

De même que la torchère et les fumées qu'elle générera, pourront être visibles par les enfants et être anxiogènes.

Ce n'est pas ce que je souhaite pour mes enfants. Si nous habitons St Maximin c'est pour la qualité de vie. Si nous voulons habiter dans des zones polluées, nous habiterions en ville ou près de Lavéra.

2/ Les manquements du dossier et des instructions faites par les administrations

Travaillant dans la sûreté nucléaire, je suis très étonnée de l'apparente légèreté avec laquelle les administrations ont instruit ce dossier. En effet :

- Comment la DREAL a-t-elle pu considérer le dossier comme complet et régulier alors qu'il montre des plans très anciens, sur lesquels ne figurent pas toutes les nouvelles habitations qui ont vu le jour autour du site ces dernières années ? On peut considérer que cela constitue une dissimulation des vrais intérêts protégés, laissant croire que l'environnement immédiat du site est encore uniquement boisé. On peut aussi en conclure que la DREAL a instruit le dossier à distance, sans faire la moindre visite sur site,
- Comment la DTMV a-t-elle pu émettre un avis de principe favorable alors que son courrier indique clairement que le projet est non-conforme au PLU concernant les rejets et qu'il ne permet pas de se prononcer sur certains articles de ce PLU ?
- Comment certains riverains ont pu obtenir des permis de construire à proximité immédiate du site en mai 2018 sans être informés du projet alors que ce dernier a été déposé en octobre 2017 ?

Sans parler de l'Autorité Environnementale qui n'a même pas pris la peine de répondre.

Le mouvement des gilets jaunes nous montre que le peuple souhaite prendre part aux décisions qui le concernent et est le mieux placé pour évaluer les impacts de ces décisions. On est typiquement dans le cas où l'administration n'a pas fait son travail consciencieusement. Leurs avis favorables ne sont pas gages du respect de notre santé et de notre cadre de vie.

Nous le public, les riverains, avec votre aide, devons prendre le relai pour exposer au préfet tous les manquements de ce dossier.

J'en appelle donc M.Boussard au principe de précaution et à votre sens citoyen, émettez un avis défavorable à ce dossier.

En vous remerciant par avance de m'avoir lue.

Bien cordialement,

Nathalie TOMASI

16 allée des romarins

83470 St Maximin